Catalogue des services optionnels

Services de manœuvre chez le client et services accessoires

Liste des frais

Manœuvres intra-usine	250 $	Article 6000
Manœuvres intra-terminal	500 $	Article 6010
Cherry Picking	250 $	
Changement de destination	350 $	Article 6210
Mouvements par erreur	500 $	Article 6040
Wagon libéré sans connaissement	400 $	Article 6050
Frais de train spécial	Minimum 5 000 $	Article 6070
Frais de surcharge	1 000 $	Article 6090
Tournage de wagons	450 $	Article 6130
Wagons vides commandés, mais non chargés	500 $	Article 6140
Wagons commandés et annulés en cours de route	150 $	Article 6150
Wagons reçus et refusés à cause de leur mauvais état	500 $	Article 6160
Wagons vides/chargés libérés, mais pas disponibles pour l'enlèvement	500 $	Article 6170
Placement impossible de wagons vides/chargés commandés	500 $	Article 6180
Wagons non dédouanés	450 $	
Libéré du remisage, mais inutilisé	350 $	
Usage non autorisé d'un actif ferroviaire	1 200 $	
Colmatage d'une fuite sur un wagon	Coût de revient + 3 000 $ minimum	
Matériel dangereux - garage	550 $ par wagon	

QUÉBEC GATINEAU

une compagnie Genesee & Wyoming

CFQG 2015.002

(annule toutes les versions antérieures)

Manœuvres chez les clients

Politique sur la facturation

Facturation en temps opportun

Notre grande priorité est de fournir à nos clients des services de transport sécuritaires et fiables. Une partie de cet engagement consiste à fournir un approvisionnement fluide et adéquat en wagons et à nous assurer que tous les actifs-wagons, en propriété ferroviaire ou privée, sont utilisés de la façon la plus optimale possible.

www.gwrr.com

Catalogue des services optionnels

Services de manœuvre chez le client et services accessoires

Liste des frais

(suite)

Changements dans la facturation	150 $
Changement de dernière minute au service prévu	95 $
Wagon non sécuritaire ou mal chargé	Minimum de 3000 $
Situation non sécuritaire à l'installation du client	Service Suspension
Remisage de wagons sur la voie	50 $/jour + manœuvres
Frais imposés par le gouvernement (plaques-étiquettes)	Coût de revient + 25 %
Storage des véhicules - Premier 48 hrs gratuite	18$ par véhicules/jr

QUÉBEC GATINEAU

une compagnie Genesee & Wyoming

CFQG 2015.002

(annule toutes les versions antérieures)

Manœuvres chez les clients

Politique sur la facturation

Facturation en temps opportun

Notre grande priorité est de fournir à nos clients des services de transport sécuritaires et fiables. Une partie de cet engagement consiste à fournir un approvisionnement fluide et adéquat en wagons et à nous assurer que tous les actifs-wagons, en propriété ferroviaire ou privée, sont utilisés de la façon la plus optimale possible.

www.gwrr.com

Catalogue des services optionnels
Services de manœuvre chez le client et services accessoires

Politique de facturation

Dans le cadre de nos efforts pour simplifier le processus de facturation, nous nous engageons à mettre en œuvre une politique de facturation accélérée et simple :

Facturation en temps opportun

Nous nous engageons à vous facturer à temps
Nous émettrons des factures mensuelles pour les services de manœuvre fournis au client et pour les services accessoires.

Litiges relatifs à la facturation

Nous nous engageons à régler rapidement les litiges en matière de facturation!
Si vous pensez qu'il y a une erreur de facturation, nous voulons la corriger le plus rapidement possible. Pour être admissible à cette révision, vous devez nous faire parvenir votre réclamation, par écrit, dans les 30 jours suivant la date de facturation, à l'adresse suivante :

QGRY-Billing@gwrr.com
ou
Facturation CFQG
9001, Boul. De l'Acadie, bureau 600,
Montréal (Qc)
H4N 3H5

En plus d'une brève description, votre réclamation doit indiquer la marque et le numéro du wagon, ainsi que le numéro de la facture correspondante.

une compagnie Genesee & Wyoming

Veuillez communiquer avec votre représentant local Marketing si vous avez des questions au sujet de vos activités sur les CFQG :

Monsieur John Aternali
jaternali@gwrr.com
(514) 948-6981

Le présent document est assujetti aux modalités, conditions et lignes directrices du tarif général 1000 de la Région du Canada.

Le tarif général 1000 de la Région du Canada contient des lignes directrices et dispositions pour les frais de manœuvre et autres frais accessoires. Veuillez examiner ces lignes directrices, qui s'appliquent à votre activité sur les CFQG.

Tout changement non traité dans le présent document est assujetti aux règles et dispositions du tarif général 1000.

Manutention des wagons vides

La présente disposition ne s'applique pas quand le mouvement à vide est précédé immédiatement d'un mouvement commercial en charge sur les CFQG et que le wagon vide est retourné à son point d'échange initial, ou si le mouvement à vide est immédiatement suivi d'un mouvement commercial en charge sur les CFQG.

La présente disposition s'applique à tous les types de wagon, y compris, sans s'y limiter, les wagons fournis par des chemins de fer, les wagons loués et les wagons portant une marque autre que celle d'un chemin de fer, mais exclut les voitures des trains de voyageurs.

Les frais pour le déplacement de wagons vides sont de 2,00 $ par mille, sous réserve d'un parcours minimum de 150 milles. Les CFQG n'assumeront pas le paiement des frais journaliers (« per diem ») ou au mille, ni aucuns frais de manœuvre. Le taux susmentionné s'appliquera seulement au déplacement de wagons en service de train régulier.

Si des mouvements autres que ceux décrits ci-dessus exigent un service de train spécial, les frais indiqués dans la Liste des frais en page 1 du présent catalogue s'appliqueront.

Les taux sont assujettis au tarif de supplément de carburant 9004 de la Région du Canada.

La responsabilité maximale des CFQG pour pertes et dommages est de 100,00 $ par wagon.

Supplément pour marchandises/matières dangereuses :
Les wagons complets de marchandises/matières dangereuses (série STCC 49 ou 29) remorqués ou manœuvrés sur les CFQG seront assujettis à un supplément de 245 $ par wagon et s'ajouteront à tous les autres frais applicables.

Inspection des wagons de matières dangereuses sur le domaine ferroviaire.

Quand un wagon de matières dangereuses est retenu dans le triage pendant plus de cinq (5) jours civils, il doit être inspecté toutes les quarante-huit (48) heures, comme l'exige la loi canadienne. Le client sera assujetti à des frais de 40 $ par wagon pour chaque inspection. Ces frais seront débités sur une base mensuelle.

Méthode pour la présentation des instructions d'acheminement :

Les CFQG accepteront, sans frais, les consignes d'acheminement données par l'une des trois méthodes suivantes : ShipperConnect (e-BOL), un site Web de chemin de fer de classe 1 ou par des dispositions prises directement avec des fournisseurs tiers de services logistiques pour qu'ils présentent lesdites consignes au nom du client par l'entremise du site Web susmentionné ou par EDI. Les CFQG accepteront les consignes d'acheminement adressées à leur Centre de service-client par télécopieur (1 888 641-2175) ou par courriel (**QGRY-CS@gwrr.com),** moyennant des frais de 75,00 $ par connaissement transmis de cette façon. Ces frais seront débités au client en ligne enregistré auprès du chemin de fer.

Les CFQG se réservent le droit de refuser toute demande déraisonnable de service, toute consigne d'acheminement télécopiée ou envoyée par courriel qui est illisible en raison d'une mauvaise qualité de la transmission ou de l'écriture, ou pour toute autre raison. Les CFQG n'accepteront pas de recevoir des consignes d'acheminement par courrier, service express, livraison en mains propres ou autrement.

Méthode de libération de wagons vides

Les CFQG accepteront sans frais l'information sur la libération de wagons vides transmise par ShipperConnct™. Les CFQG accepteront de recevoir cette information sur le télécopieur de leur Centre de service-client (1 888 641-2175) ou par courriel **(QGRY-CS@gwrr.com)** moyennant des frais de 75,00 $ pour chaque libération faisant l'objet d'une telle transmission. Ces frais seront débités au client en ligne enregistré auprès du chemin de fer.

Enregistrement de la date et de l'heure de la notification

Quand on se sert de dispositifs électroniques ou mécaniques pour donner aux CFQG des consignes d'acheminement et/ou de l'information sur la libération de wagons vides, la date et l'heure enregistrées auxquelles les consignes sont reçues par les CFQG feront foi.

VOIE DE TRANSBORDEMENT APPARTENANT AU CHEMIN DE FER

Utilisation d'une voie de transbordement appartenant au chemin de fer, pour des wagons de particulier - 55 $ par wagon
Utilisation d'une voie de transbordement appartenant au chemin de fer, pour des wagons de chemin de fer- 85 $ par wagon
Mise au rebut de wagons sur le domaine ferroviaire -1 000 $/jour/wagon

MANŒUVRES SPÉCIALES

Frais de manœuvres spéciales avec l'équipe en exercice - 275 $ par demi-heure
Frais de manœuvres spéciales avec une nouvelle équipe - 3 500 $

FRAIS D'ANNULATION

Frais d'annulation avec avis de plus de 24 heures (manœuvres supplémentaires) - 750 $
Frais d'annulation avec avis de moins de 24 heures (manœuvres supplémentaires) - 1 500 $
Frais d'annulation de train spécial avec avis de plus de 24 heures - 750 $
Frais d'annulation de train spécial avec avis de moins de 24 heures - 1 500 $

AJUSTEMENTS OU INSPECTIONS D'UN ENVOI

Ajustements ou inspections mineurs - 285 $ par wagon, plus le coût de revient
Ajustements ou inspections majeurs (nettoyage du wagon) – coût de revient plus 25 %, minimum de 1 000 $
Avec matières dangereuses – minimum de 2 000 $ plus coût de revient